



**NEITHER BEAR NOR BULL
BUT CAMELEON**

La politique de gestion des controverses de Dorval Asset Management

**Date de validation du présent document :
30 septembre 2020**

Société de Gestion agréée par l'AMF sous le numéro GP 93-08 - SA au capital de **303 025€** - RCS Paris B 391 392 768



DORVAL
ASSET MANAGEMENT
FLEXIBLE PAR CONVICTION

L'approche ISR – Investissement Socialement Responsable – de Dorval Asset Management s'inscrit pleinement dans la logique de notre responsabilité fiduciaire : notre statut d'investisseur responsable nous engage tant vis-à-vis de nos clients et partenaires qu'auprès des entreprises dans lesquelles nous prenons des participations.

Cette approche repose sur (i) une politique d'engagement actionnarial, (ii) une politique d'exclusion, (iii) une politique de gestion des controverses et (iv) sur l'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) au cœur même de l'ensemble de nos processus de gestion.

Le présent document décrit la politique de gestion des controverses de Dorval Asset Management.

Table des matières

I.	INTRODUCTION	3
II.	IDENTIFICATION DES EMETTEURS CIBLES	3
III.	PRISE EN COMPTE DES CONTROVERSESES	3
IV.	PERIMETRE D'APPLICATION	4
V.	COMMUNICATION DE LA POLITIQUE	4
VI.	CONTROLE	5

1- Introduction

Une controverse ESG peut être définie comme un évènement confrontant une entreprise à des accusations de comportement négatif en matière d'environnement (pollution, gestion des déchets, etc.), de social (respect des droits humains, du droit du travail, etc.) ou de gouvernance (manque de transparence, fraude, ...). Les controverses adressent notamment des sujets dans le cadre de la relation de l'entreprise à l'égard de ses parties prenantes (clients, fournisseurs, salariés, actionnaires, pouvoir public, collectivités, etc.).

L'objectif de la présente politique est de définir la prise en compte par la société de gestion des controverses qui concernent les valeurs détenues en portefeuille. Cette politique permet à Dorval Asset Management de rester autant que possible éloignée des entreprises ne respectant pas les principes de sa politique d'Investissement Responsable et d'atténuer ainsi le risque idiosyncratique supporté par les fonds qu'elle gère.

Cette politique est publiée sur le site internet de Dorval Asset Management et son respect est contrôlé par l'équipe Conformité et Contrôle Interne.

2- Identification des émetteurs ciblés

Dorval Asset Management s'appuie sur son partenaire MSCI et sur d'autres sources externes éventuelles (médias, brokers, etc.) pour l'alerter sur la survenance de controverses et leur nature.

Pour chaque émetteur, la notation ESG de MSCI s'accompagne d'un indicateur de controverse :

- Un drapeau **vert** indique l'absence de litige ou de faible intensité/gravité
- Un drapeau **jaune** indique un litige qui mérite d'être signalé
- Un drapeau **orange** indique a minima un litige sévère récent et qui est toujours d'actualité
- Un drapeau **rouge** indique au moins un litige sévère

3- Prise en compte des controverses

Dorval Asset Management définit une prise en compte des controverses en ligne avec la spécificité de ses gestions.

Pour l'ensemble des gestions, Dorval Asset Management adopte une approche systématique qui exclut dans les meilleurs délais les valeurs confrontées à des controverses jugées sévères (drapeau **rouge**) de son univers d'investissement.

La gestion actions européennes assure une analyse approfondie et proactive des controverses concernant les valeurs en portefeuille lors des réunions de gestion hebdomadaires. L'équipe de gestion procède à l'évaluation de la controverse qui, dans un délai de 48 heures à 10 jours maximum, peut aboutir – en coordination avec l'équipe Conformité et Contrôle Interne – à l'exclusion de la valeur dans tous les portefeuilles où elle est présente.

4- Périmètre d'application

Les interdictions d'investissements sur les émetteurs sévèrement controversés s'appliquent à tous les fonds de Dorval Asset Management.

Les OPC externes que peuvent sélectionner les gérants de Dorval Asset Management ne sont pas concernés.

Dans le cadre de la gestion de fonds dédiés ou de mandats, Dorval Asset Management informera et encouragera ses clients à adopter la présente politique.

Cette politique s'applique à l'ensemble de ces fonds publics :

- Dorval Convictions
- Dorval Convictions PEA
- Dorval Manageurs
- Dorval Manageurs Europe
- Dorval Manageurs Euro
- Dorval Manageurs Small Cap Euro
- Dorval Manageurs SMID Cap Euro
- Dorval Global Convictions
- Dorval Global Convictions Patrimoine

Pour ce qui concerne Dorval Convictions et Dorval Convictions PEA, la part du portefeuille répliquant l'indice Euro stoxx 50 n'est pas concernée par la politique ici présentée et ce, afin de respecter un adossement parfait à l'indice de référence des fonds.

5- Communication de la politique

Toutes les parties prenantes sont informées du contenu de la politique via une information générale sur les politiques sectorielles et d'exclusion, publiée sur le site Internet de Dorval Asset Management.



6- Contrôle

Le respect de cette politique est contrôlé par l'équipe Conformité et Contrôle Interne. La liste des émetteurs interdits est intégrée dans l'outil front-to-back afin de prévenir et de bloquer systématiquement tout investissement sur une société jugée comme sévèrement controversée.